



Moulin à Vent Georges-Lévy Ernest-Renan

Compte rendu de la permanence du 12 février 2019

Participants :

Président : M. Hamdiatou NDIAYE

Correspondant territoire : M. Laurent BOSETTI

Délégués :

BOUDOUKHA Nordine

GUIDONI Lucien

TAHIR Karim, absent

CAVET Corinne

PERRE-THIVILLIER Josiane

URAN Henri

GADOUM Akli

PEYRE Noël

VILLARD Noelle

Nombre d'habitants : 0

Compte-rendu

1/ La première partie de la réunion est consacrée à la réception du Centre Social Moulin à Vent, représenté par :

- Monsieur Pascal BRANCHARD et Monsieur Alain GERVAIS : Respectivement Directeur et Président du Centre, qui nous ont présenté l'action du Centre Social au sein du quartier Moulin à Vent.

La ville de Vénissieux dispose de quatre centres sociaux disséminés géographiquement au sein du territoire municipal.

Le centre social Moulin à Vent, sous forme d'association (loi 1901) fonctionne grâce à une convention tripartite regroupant la CAF, la Ville et le Centre Social. Il dispose d'environ 35 salariés qui en assurent le fonctionnement.

Diverses actions et services sont proposées aux adhérents, tels que :

- Culture, loisirs, cours de langue, rencontres, crèche, ateliers, etc...

L'accent étant tout particulièrement porté sur l'accueil au centre, en particulier pour les personnes défavorisées ou en difficulté avec un souci constant de mixité sociale.

Pour l'avenir et afin de donner suite à de nouvelles demandes, le Centre Social souhaite renforcer son action visant à faciliter « l'accès aux droits » et réduire « la fracture numérique »

Nous évoquons ensuite l'intérêt certain de la réunion de ce jour entre la permanence de quartier et le Centre Social, et formons le souhait de renouvellement annuel d'une telle rencontre.

2/ Lors de la deuxième partie, le Président du Conseil de quartier expose les raisons de l'absence de publication des précédents compte-rendu de réunion et rassure le conseil, car néanmoins toutes les demandes ont été transmises aux services concernés.

Le Conseil de quartier Joliot Curie organise une fête de quartier le 27 Avril 2019, vraisemblablement au jardin public de l'avenue de Pressensé. Question est posée de savoir si nous souhaitons nous y associer. Après réflexion, le délai étant trop court, nous déclinons l'invitation et envisageons une réflexion à ce sujet pour l'an prochain.

Sécurité

Véhicules ventouses rue Maranne :

- Opel Astra bleue (à la hauteur du site SFR) ;
- VW noire (en face des Ets Roche) ;
- VW noire décapotable (trottoir vers HLM).

Stationnements gênants :

- Trop de véhicules sur les trottoirs qui mettent en danger les piétons et les personnes à mobilité réduite.
- Signale un véhicule (4x4), fréquemment garé sur le trottoir à l'angle de la rue Professeur Roux et de l'avenue Georges Lévy, coté numéros pairs.
- Stationnement dangereux sur la piste cyclable à hauteur du « magasin de produits exotiques » avenue de Pressensé. (Déjà signalé par plusieurs délégués et à plusieurs reprises...)
 - *Concernant ces deux dernières informations, une demande sera adressée à la police municipale, afin de faire cesser le trouble.*

Dégradation du quartier : Nombre de résidents se plaignent des problèmes de saleté et d'incivilité.

Jardin sauvage avenue de Pressensé : Concernant le jardin sauvage entre Carrefour Drive, l'avenue de Pressensé et le périphérique, il n'y a toujours pas de nouvelle malgré la dernière demande. Il faut cependant agir rapidement, dans la mesure où il y a des squatters dans des conditions inacceptables qui encourt un risque important pour leur sécurité. Peut-être voir pour se rapprocher du conseil de quartier Joliot Curie qui gère la problématique (sur son secteur en limitrophe).

- La demande sera transmise *en urgence aux services concernés en Mairie.*

Cadre de Vie

Poteau rue Lévy : Le poteau provisoire de l'Avenue Georges Lévy a bien été déplacé ;

Trou av. Georges Lévy : Pour les trous (chaussée et trottoir) en face du parc d'activité avenue G. Lévy, la demande a bien été transmise à la Métropole. Ils sont situés sur le trottoir à hauteur des 44 et 62 avenue Lévy côté parc d'affaires : faut-il attendre un accident pour être plus réactif ?

Stationnement parking de la piscine Delaune : Les utilisateurs de la piscine stationnent sur toute la partie Lévy entre les rues de la Lozère et du professeur Roux. Une habitante informe qu'elle ne voulait plus se garer sur le parking parce qu'on lui avait rayé sa voiture. Que peut-on faire pour inviter les utilisateurs à garer leur voiture sur le parking de la piscine prévu à cet effet ? Il est tout le temps rempli à moins de 50%, alors qu'on ne peut plus se garer dans la rue pendant les temps d'ouverture

de la piscine au public. Est-ce aux résidents d'aller se garer sur le parking de la piscine ? Faut-il se rapprocher du Centre Nautique Intercommunal pour qu'il fasse une réelle information auprès des usagers, en précisant que le stationnement hors piscine crée une réelle gêne pour les habitants du quartier ? Depuis la rénovation de la piscine, sa fréquentation a fortement augmenté !

Container à verre 33 av. Lévy : Demande d'intervention concernant le container à verre et le nettoyage des alentours.

Rue Maranne :

- Dépôt « fin de chantier » 13 rue Maranne ;
- Dépôt barrières bleues et blanches ;
- Signalisation « chantier » toujours en place.

Encombrants rue H. De Balzac : Il a été signalé un dépôt d'encombrants à hauteur du 42 Rue Honoré de Balzac qui a rapidement été enlevé par les services de nettoyage.

Poubelles fixes av. Lévy : Renouvellement de la demande pose de poubelles fixes, avenue Georges Lévy, entre la piscine et la route de Vienne.

➤ *La demande sera à nouveau transmise.*

Santé – Hygiène publique

Moustiques tigres : Une déléguée prévoit de recontacter le Directeur Général Adjoint en charge du Cadre de Vie à partir de mi-mars, pour se concerter afin de mettre en place un dispositif test de lutte contre les moustiques sur le quartier du Moulin à Vent. Elle prévoit également avec Monsieur Ndiaye et le service Communication de la Ville une action pour formaliser des documents d'information/prévention à diffuser auprès des habitants.

Le mardi 6 novembre 2018, lors de L'AG de quartier Moulin à Vent, Madame le Maire, n'avait pas pu apporter de réponse immédiate quant au démantèlement de la mare pédagogique du groupe scolaire Georges Lévy.

Equipement qui, puisqu'il faut le rappeler, a occasionné d'importantes nuisances aux riverains l'été dernier et pour lequel l'EID (entente intercommunale pour la démoustication) dans son rapport du 31 Octobre 2018 préconise : « *fortement le comblement de cette mare* ».

L'argument soutenu par Madame le Maire, lors de l'AG, étant qu'avant toute décision, il fallait consulter les services municipaux concernés... (Ceux-là même, qui restés inactifs, avaient déjà été alertés depuis longtemps, par les riverains !) ... Donc concertation.

A ce jour, il semble que la concertation s'éternise puisque trois mois ont passés depuis la dernière AG et qu'aucune réponse n'a été apportée et ce malgré les demandes répétées lors des précédentes permanences.

Ce manque d'action de la municipalité envers un sujet aussi grave génère auprès des riverains de cet équipement, **incompréhension** et **l'inquiétude**.

Incompréhension devant le silence pesant des services concernés.

Inquiétude car les beaux jours arrivent et les habitants ne se voit pas subir de nouvelles attaques d'insectes. De nouveaux risques pour leur santé.

Faute de raison de la municipalité, ils en appellent donc maintenant, « au principe de précaution ».

En effet, il semble nécessaire devant une telle inertie des services concernés, de rappeler le cas de « dengue » survenu l'été dernier dans la commune voisine de St Fons.

Il serait vraiment souhaitable d'obtenir une réponse rapide.

Ce faisant la municipalité ferait preuve à minima d'un peu de considération envers les habitants et de ce fait **valoriserait l'engagement** pris par Madame le Maire, lors de l'AG de quartier du 6 novembre dernier, à apporter rapidement une solution.

- *La demande sera une nouvelle fois transmise en Mairie.*

Autres

Magasin IKEA : La Sté IKEA (zone du Puisoz) ouvre une action de recrutement pour 50 personnes.

Site de la ville : Certaines personnes se plaignent de la difficulté de « circuler » à travers les rubriques du site. Le positionnement de la rubrique « Conseil de Quartier » est peu visible, et de ce fait ne met pas en valeur le travail accompli par les délégués.

- La requête sera transmise au responsable du site.

Information à noter

La date de clôture de l'enquête, « Ville de demain » est reportée au 19 février 2019, et sera suivie d'une réunion publique le 21 mars 2019.

Confirmation de la prochaine permanence

Mardi 12 mars 2019 à 18h00

Salle Ernest Renan

44 rue Ernest Renan